

possède, dit-il, que les pouvoirs expressément énoncés dans la constitution ; hors de là son action est nulle. Les gouvernements des trente-huit Etats qui composent l'Union n'exercent également que les pouvoirs déterminés par la constitution particulière de chacun de ces Etats. L'autorité publique procède d'une sorte de délégation de la liberté individuelle, qui s'est dépeuillée de ses droits au profit de la communauté, et qui ne l'a fait que dans la mesure strictement nécessaire au mécanisme de la vie sociale.

« Dans les dix-huit articles de la constitution qui déterminent les pouvoirs du Congrès et dans les amendements qui l'ont complétée ultérieurement, l'instruction publique n'est pas comprise. Le gouvernement des Etats-Unis n'a donc pas d'autorité sur cette matière.

« Chaque Etat fait lui-même ses lois relatives à l'éducation nationale : de là résulte nécessairement de la variété dans le mode d'administration. Cette variété n'amène cependant ni contradiction, ni confusion de systèmes. La similitude des besoins et des mœurs conduit à une certaine harmonie des institutions.

Cet amour, ce respect de la liberté individuelle expliquent comment l'obligation n'a pas encore été proclamée dans tous les Etats : 12 seulement sur 38 l'ont inscrites dans leurs codes scolaires. Par contre, la gratuité existe presque partout : pour les Américains, c'était le meilleur moyen de parer au danger que leur fait courir ce flot d'immigrants ignorants et tout à fait étranger aux traditions nationales qui, depuis 1850, monte et grossit sans cesse.

Sous le titre de *La géographie française*, M. Paul Rousselot revendique d'abord les droits de nos écrivains et de nos philosophes dans l'œuvre de l'éducation.

« A la considérer dans ses origines, déjà lointaines, et dans son esprit, fidèle image de l'esprit français, la pédagogie moderne, dit-il, est essentiellement française. Fille de la Renaissance, elle est née vers le temps où la langue française devenait la langue diplomatique de l'Europe, où François Ier la substituait au latin pour la rédaction des actes publics, où Ramus essayait d'en faire la langue de l'enseignement, en plein XVI^e siècle, quand s'élaborait la vigoureuse et féconde préparation de la société moderne, quand la pensée se sécularisait et que l'éducation commençait à se séculariser comme la pensée. Chercher la règle de l'éducation physique, intellectuelle et morale dans les aspirations du bon sens et dans la connaissance de notre double nature, au lieu de la demander à la prétendue vertu de systèmes artificiels ; construire pièce par pièce au fur et à mesure des besoins de l'enfant et l'ajuster à sa taille, au lieu d'introduire l'enfant comme par force dans le cadre d'une méthode préétablie ; aider l'élève à se développer avec une liberté disciplinaire dans son milieu naturel, le monde vivant de la réalité, au lieu de l'enfermer dans le monde abstrait des livres, des mots et des formules ; lui apprendre à penser pour lui apprendre à vivre, faire de lui un homme et de l'homme un citoyen ; réaliser, en un mot, le précepte du poète ancien, *mens sana in corpore sano* ; ce sont là des vérités acquises sur lesquelles on vit aujourd'hui, et dont on rapporte l'honneur aux maîtres de la pédagogie moderne. Le mérite de ceux-ci, et il suffit à leur gloire, est d'avoir les premiers appliqué méthodiquement et dans la sphère de l'école primaire ces vérités que notre siècle a rajeunies, mais qu'il n'a pas découvertes ; que l'esprit français, fidèle à sa mission d'initiateur, avait mises dans le monde depuis Rabelais et Montaigne. »

M. Rousselot nous montre ensuite le véritable but de l'instruction, — inscrit aujourd'hui en tête de toutes les législations scolaires, — très-nettement indiqué déjà par nos penseurs et nos éducateurs des 16^e et 17^e siècles.

Sans disputer, comme semblaient le demander et le sujet lui-même et les récents travaux que cette question a provoqués, M. Rousselot ne croit pas que l'instruction populaire, avant 1789, ait été aussi répandue que l'affirment certains écrivains aujourd'hui.

« Il y avait assurément des écoles primaires avant 89, dit-il, petites écoles, écoles du dimanche, écoles de charité, plus nombreuses qu'on ne serait d'abord disposé à le croire, mais à l'état isolé, sans lien entre elles et surtout sans grande connaissance ni grand souci de la pédagogie. Il faut bien l'avouer, ce n'est pas elles que l'on avait en vue. L'élève dont s'inquiétaient les novateurs du XVI^e siècle, les maîtres du XVII^e et du XVIII^e, c'est l'élève des collèges et non celui des écoles. Rousseau lui-même, si voisin de la Révolution française, Rousseau pense ici comme le gentilhomme Montaigne, car

Emile a un "gouverneur." Nous sommes loin de l'école primaire, de l'école gratuite ouverte aux enfants du peuple, aux humbles, aux pauvres. »

Après avoir rendu justice aux efforts, au dévouement de l'abbé de la Salle, qui, à travers mille épreuves, avait créé les "écoles chrétiennes," M. Rousselot rappelle les travaux de l'Assemblée constituante et de la Convention, et il explique alors comment a pu se produire, selon lui, à propos de la situation de l'instruction primaire avant 1789, cette opinion dont nous parlons tout à l'heure.

L'œuvre de la Révolution française, dit-il, s'est donc accomplie dans l'ordre des idées plutôt que dans l'ordre des faits, et les idées comme les fruits ont besoin du temps pour mûrir. A ne voir que les résultats matériels, on jugerait que la période révolutionnaire a été peu favorable au progrès de l'instruction ; les écoles qui existaient avant 1789, troublées ou supprimées brusquement, ne furent pas remplacées du jour au lendemain, et le niveau de l'instruction baissa momentanément, plutôt qu'il ne s'éleva, dans les dernières années du XVIII^e siècle et dans les premières du XIX^e.

L'auteur nous peint ensuite la France restant stationnaire, ou à peu près, durant toute la période de l'Empire et de la Restauration, "pendant que la Suisse avait su inaugurer, dans l'établissement de Berthoud, à l'institut d'Yverdon, dans les écoles de Fribourg et de Lucerne, de fécondes expériences pédagogiques ; que Fichte avait convié l'Allemagne à se régénérer par l'éducation, et préparé les voies aux disciples de Pestalozzi ; que Lancaster avait donné à l'Angleterre la méthode qui porte son nom."

"Nous semblions, dit-il, avoir oublié, ou ne vouloir pas nous souvenir des leçons de nos grands éducateurs : sommeil apparent. La loi de 1833 devint bientôt le point de départ d'une ère nouvelle."

Il analyse alors la magnifique circulaire que M. Guizot adressait en 1833 à tous les instituteurs de France, et, par l'examen des documents administratifs, des directions pédagogiques contenues dans les instructions des ministres qui se sont succédées depuis M. Guizot jusqu'à M. Jules Simon, M. Rousselot nous prouve, ce dont nous étions d'ailleurs personnellement convaincu, que "si les méthodes devenues célèbres sous des noms étrangers ne sont point tout entières dans ces documents, il est permis tout au moins d'en retrouver les traits principaux, ou plutôt d'en reconnaître l'esprit, malgré la diversité des conditions et des formes."

"Ni les principes de la méthode, ni les vues générales, ni les directions de détail, dit-il en terminant, ne manquent à la pédagogie française. Sans grandes innovations, sans bouleversements, en appliquant, et au besoin en améliorant les règles, les procédés en possession desquels elle se trouve déjà, elle réussira, quand elle le voudra, à réaliser les progrès les plus sérieux." — *Journal des Instituteurs*.

A. L.

Congrès et conférences pendant l'exposition universelle

Par arrêté en date du 10 mars, le Ministre de l'Agriculture et du commerce a décidé que des conférences et des congrès auraient lieu dans le palais du Trocadéro pendant toute la durée de l'Exposition universelle. Nous reproduisons cet arrêté avec l'exposé qui le précède, certains que nos lecteurs en prendront connaissance avec le plus vif intérêt. Les conférences et congrès pédagogiques qui se préparent ne seront, en effet, qu'une application particulière de l'idée générale que M. le Ministre du commerce vient de développer en des termes d'une grande élévation :

En conviant les différentes nations à de grandes expositions internationales, en rapprochant dans une même enceinte les productions de tout genre créées par les divers pays, on avait à l'origine pour but de constater l'état d'avancement de l'industrie, les progrès réalisés et, par la comparaison des résultats atteints, de stimuler l'émulation, l'esprit d'invention, de donner une direction utile aux efforts de chacun et de poser ainsi les jalons du progrès à venir.